



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction des relations

avec les collectivités locales

Bureau du contrôle de légalité

Affaire suivie par : M. Denis Trenque

DRCL/BCL/DT/2015/057

☎ : 05.34.45.36.62 - ☐ : 05.34.45.37.49

Courriel : denis.trenque@haute-garonne.gouv.fr

Toulouse, le **24 DEC. 2015**

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 20 novembre 2015 reçu le 9 décembre en préfecture, vous avez appelé mon attention sur la signature d'actes par monsieur le maire de Montjoire, sans que ce dernier ait, selon vous, reçu délégation par une délibération du conseil municipal au titre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales depuis les élections municipales de 2014.

Ce dossier est en cours d'étude.

Je ne manquerai pas de vous faire part, le moment venu, du résultat de cet examen.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Stéphane DAGUIN

Madame Arantza AGGUEALDE
Monsieur David FLEURY
Monsieur Christophe GAUBERT
Madame Céline SIBRA
6, impasse Jeanne d'Arc
31380 MONTJOIRE